

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 27 septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 21 septembre 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 36
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 40

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL est représenté par Alain COUPEAUX son suppléant, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Sandrine BRASIL , Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Pascal COTARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE

Était absente excusée : Alain QUEHE.

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, David PICCAND, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230927-21 : EJ_GMR MSA_FICHE PROJET 2023

Contexte :

Le local jeunes situé à Caumont sur Aure géré par Anacrouses doit s'installer au sein de la Maison Citoyenne de Caumont-sur-Aure. La directrice de l'association a sollicité le service Enfance Jeunesse pour acheter des équipements électroménagers pour la kitchenette du local jeunes pour un montant maximum de 409 € et de les mettre à disposition de l'association.

Dans le cadre de Grandir en Milieu Rural, le dispositif de la MSA, nous avons la possibilité de déposer un nouveau dossier pour l'année 2023 puisque des territoires éligibles n'ont pas consommé leur enveloppe budgétaire.

Proposition :

Dans ce contexte, Pré-Bocage Intercom propose de déposer une dernière fiche projet dans le cadre du dispositif Grandir en Milieu Rural.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Achat électro-ménager	409 €	MSA (80%)	327,2 €
Local Jeunes Caumont-sur-Aure :			
		PBI (20%)	81,8 €
Total	409 €	Total	409 €

Cela suppose donc une participation financière de la communauté de communes de 20% (81,8 €).

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote d'Yves PIET) décide :

- **DE VALIDER** le dépôt de la fiche projet MSA et la participation financière afférente.
- **D'INSCRIRE** au budget cette dépense
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tout document afférent à la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY

